

REGLEMENT COUPE et CHALLENGE - VETERANS -

SAISON 2020 / 2021

1) PARTICIPATION

Seules les équipes engagées officiellement en championnat vétérans du District de Football du Morbihan peuvent y participer. Les joueurs devront avoir **35 ans** au 1er janvier de l'année civile (être titulaire d'une licence « vétérans »).

2) DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en 2 mi-temps de 45 minutes.

La compétition se déroulera en 3 tours préliminaires sous forme de championnat.

Concernant cette première phase, en cas d'égalité de points, les équipes seront départagées au goal avérage général.

Pour la compétition propre (à partir des 32^{ème} de Finale), il n'y a pas de prolongation en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, mais des tirs au but (5 tirs au but).

3) LIEU ET HORAIRES DES RENCONTRES

La rencontre se déroulera sur le terrain du club premier nommé, qui devra aviser son adversaire du terrain où se disputera cette dernière.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre), la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse (Règlement LBF).

En cas d'arrêté des deux municipalités, du District et/ou de la Ligue, la rencontre se jouera

le Week-end suivant.

La rencontre devra débuter à 10h00 au plus tard.

Les Finales auront lieu soit chez un finaliste de la Coupe M.BETHE, soit chez un finaliste du Challenge B.CRETE (Inversion chaque année).

4) NOMBRE DE JOUEURS

L'équipe se composera de 16 joueurs au plus.

Tous les joueurs licenciés seront inscrits sur la feuille de match avant la rencontre.

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent prendre part à la rencontre.

5) QUALIFICATION DES JOUEURS

Les joueurs devront être impérativement licenciés et appartenir à la catégorie « **vétérans** » (avoir 35 ans au 1^{er} janvier de l'année civile).

Ouverture aux joueurs ayant pratiqués en D3-D4, maximum 5 matches dans la saison en cours.

Aucun joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres de division supérieure à la D3, n'est autorisé à prendre part à la rencontre.

Aucun joueur non-vétéran ne pourra participer à la rencontre.

En cas d'absence de licence, tout joueur devra produire une pièce d'identité OFFICIELLE et un certificat médical, à défaut il ne pourra participer à la rencontre.

Un contrôle d'identité des joueurs, par l'arbitre et le capitaine adverse, est fortement conseillé avant la rencontre.

6) ARBITRAGE

Chaque équipe doit présenter un arbitre qui sera désigné par tirage au sort. Un arbitre officiel, sur présentation de sa licence, sera prioritaire pour diriger la rencontre. Celui-ci sanctionnera ou pas, selon son appréciation, le tacle volontaire ou simplement en fait de jeu. Le règlement appliqué est le règlement de la LBF.

Carton blanc à l'appréciation de l'arbitre.

Chaque équipe fournira un arbitre-assistant.

Les arbitres des ¼ de Finales, ½ Finales et Finales seront désignés par le District de Football du Morbihan.

Les frais d'arbitrage des ¼ de Finales et ½ Finales seront à la charge des 2 clubs (50/50).

Les frais d'arbitrage des Finales seront en totalité à la charge du club organisateur.

7) FEUILLE DE MATCH

Elle devra être impérativement adressée ou déposée **dès le lendemain** de la rencontre (cachet de la poste faisant foi) au Siège du District de Football du Morbihan – 45 Rue de Verdun – 56100 LORIENT, par le club recevant.

Pour toute feuille de match arrivant au District hors délai (48h) le club fautif sera sanctionné d' une amende de **25 Euros**.

Pour toute feuille de match ne comportant pas l'intégralité des renseignements (équipes, arbitres, signatures) une amende de **20 Euros sera infligée aux 2 équipes** ou seulement à l'équipe fautive si les renseignements manquants la concerne (Pas d'équipe type).

8) FORFAITS ET PENALITES

Toute équipe déclarant forfait à un match de Coupe ou Challenge sera pénalisée d'une amende de **25 Euros** et sera exclue de la suite de la compétition pour la saison en cours.

Toute feuille de match de complaisance sera pénalisée d'une amende de **25 Euros aux 2 équipes** et exclusion de ces 2 équipes pour la suite de la compétition pour la saison en cours.

- Forfait d'une équipe : Obligation pour le club adverse de transmettre une feuille de match au District dans les délais (48h), ou d'adresser un message de la boîte officielle du club à Compétitions@foot56.fff.fr dans le même délai.

9) FINALES

✚ *Pour les FINALES, dans l'éventualité de réserves, celles-ci seront traitées immédiatement, avant le coup d'envoi, par la Commission compétente et la décision rendue sera sans appel possible.*

✚ *Pour les FINALES, et uniquement pour ces dernières, il ne sera pas accepté de réclamation d'APRES-MATCH, (ou dans les 48 h suivant la rencontre) pouvant remettre en cause le résultat de ces rencontres.*

Le score acquis sur le terrain sera entériné.

10) DIVERS

En cas de tricherie sur l'identité d'un joueur, la commission sanctionnera l'équipe par une élimination directe et une amende financière de **100 Euros**.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission « Football Vétérans » du District du Morbihan.